



Relevé à l'entreprise (*Trio*)

Ce document est réalisé par la Direction de l'actuariat et de l'imputation, en collaboration avec la Direction des communications et des relations publiques.

Préresse et impression :

Arts graphiques et impressions

Direction des ressources matérielles – CNESST

Reproduction autorisée avec mention de la source

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2017

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

ISBN 978-2-550-77022-0 (PDF)

Juillet 2017

Pour obtenir l'information la plus à jour,
consultez notre site Web à **cnesst.gouv.qc.ca**.

Relevé à l'entreprise (*Trio*)

La CNESST met à la disposition de l'employeur le **Relevé à l'entreprise (*Trio*)**.

Le **Trio** informe l'employeur des prestations versées à ses travailleurs et des sommes imputées à son dossier d'employeur pour chaque lésion professionnelle subie par l'un de ses travailleurs. Il est produit au début de chaque mois, mais uniquement lorsque des inscriptions (prestations, frais ou ajustements) sont effectuées au dossier du travailleur.

Le **Trio** est composé des trois documents suivants :

- *Relevé des prestations accordées et des sommes imputées ;*
- *Tableau cumulatif des sommes versées et des sommes imputées ;*
- *Évolution des sommes imputées à votre dossier.*

Ensemble ou séparément, le **Trio** permet à l'employeur de suivre l'évolution des débours effectués par la CNESST pour chacun de ses travailleurs.

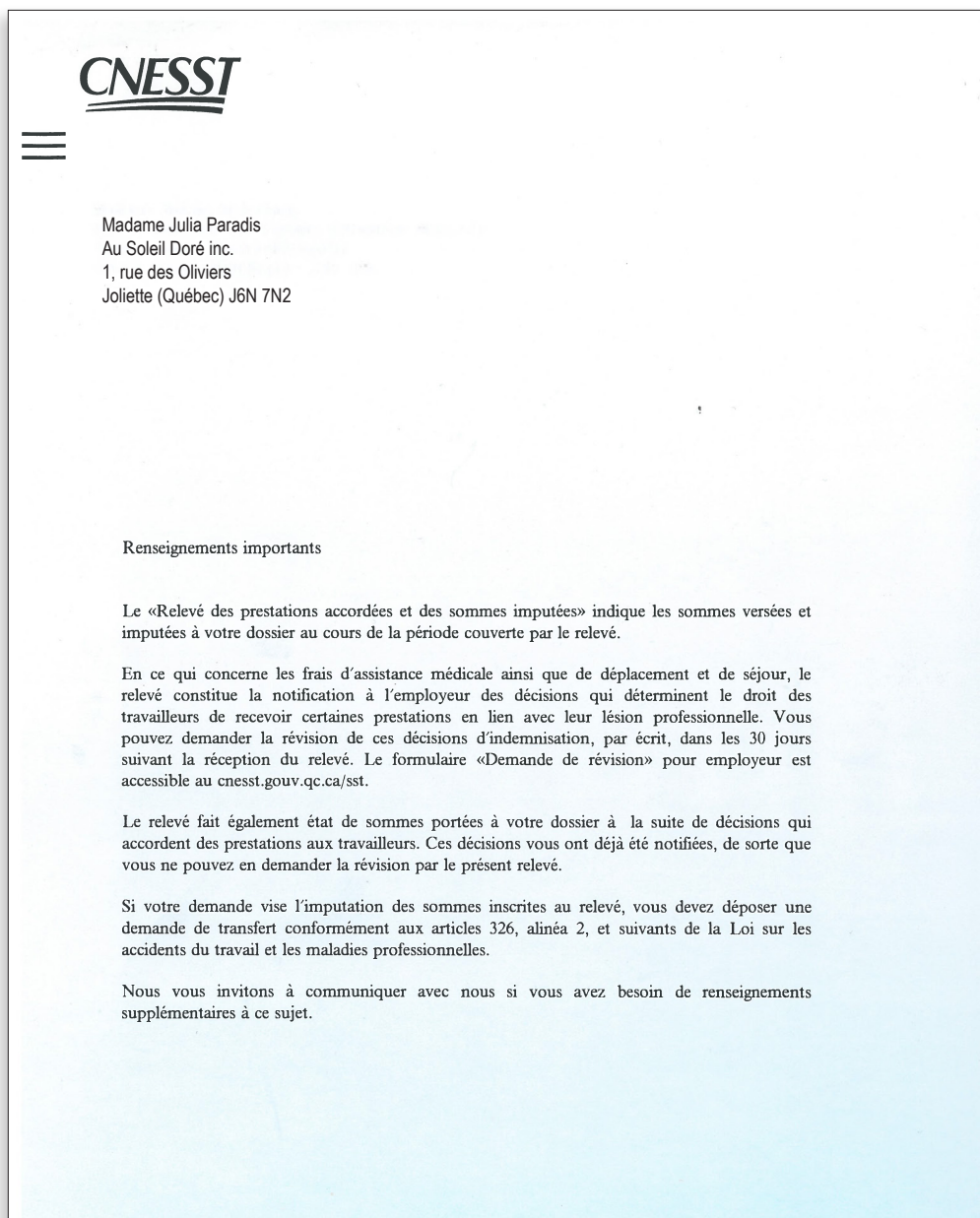
Les pages suivantes décrivent plus en détail les trois documents qui composent le **Trio**.

Note : Les employeurs aux modes de tarification du taux de l'unité ou faiblement personnalisé ne reçoivent pas les trois documents du **Trio**. Ils reçoivent uniquement le **Relevé des prestations accordées et des sommes imputées**.

Cependant, tout employeur qui en fait la demande peut recevoir le **Trio**, quel que soit son mode de tarification.

Coordonnées de l'employeur et Renseignements importants

La première page du **Relevé à l'entreprise (Trio)** affiche les coordonnées de l'employeur (nom du répondant et adresse) et réserve la section « **Renseignements importants** » pour des précisions pour l'employeur.



CNESST

☰

Madame Julia Paradis
Au Soleil Doré inc.
1, rue des Oliviers
Joliette (Québec) J6N 7N2

Renseignements importants

Le «Relevé des prestations accordées et des sommes imputées» indique les sommes versées et imputées à votre dossier au cours de la période couverte par le relevé.

En ce qui concerne les frais d'assistance médicale ainsi que de déplacement et de séjour, le relevé constitue la notification à l'employeur des décisions qui déterminent le droit des travailleurs de recevoir certaines prestations en lien avec leur lésion professionnelle. Vous pouvez demander la révision de ces décisions d'indemnisation, par écrit, dans les 30 jours suivant la réception du relevé. Le formulaire «Demande de révision» pour employeur est accessible au cnesst.gouv.qc.ca/sst.

Le relevé fait également état de sommes portées à votre dossier à la suite de décisions qui accordent des prestations aux travailleurs. Ces décisions vous ont déjà été notifiées, de sorte que vous ne pouvez en demander la révision par le présent relevé.

Si votre demande vise l'imputation des sommes inscrites au relevé, vous devez déposer une demande de transfert conformément aux articles 326, alinéa 2, et suivants de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet.

Relevé des prestations accordées et des sommes imputées

Le **Relevé des prestations accordées et des sommes imputées** indique les prestations accordées au travailleur et les sommes imputées au dossier de l'employeur pour chacune des lésions professionnelles de ses travailleurs.

Un relevé par travailleur ! Les données y figurent en général sur une seule page et comprennent les ajustements, s'il y a lieu, ainsi que les totaux cumulatifs.



Relevé des prestations accordées et des sommes imputées

Sommes inscrites du 1^{er} au 30 juin 2015

10 juillet 2015

Au Soleil Doré inc.

1 de 2

4

Dossier d'expérience :

12345678

5

Numéro de l'établissement :

876543210

5

Établissement :

Au Soleil Doré - Centre-Ville

Dossier de :

JEAN-GUY SAVOIE

Numéro du dossier :

111333444

Numéro d'assurance sociale :

222 333 444

Date de l'accident du travail :

13 août 2013

Siège de la lésion :

ÉPAULES (CLAVICULE ET OMOPLATE)

Responsable du dossier :

RACHEL LABBÉ

Téléphone :

(450) 753-2600

6

8

La CNESST a versé la somme suivante sans toutefois l'imputer à votre dossier :
6,12 \$ (Établissement de santé - Frais administratifs, 30 avril 2015)

	Pourcentage d'imputation	Sommes imputées
Remplacement du revenu		
Indemnités du 29 mai 2015 au 25 juin 2015	100%	1 823,08 \$
Frais d'assistance médicale		
Consultation et acte médicaux		
1 ^{er} juin 2015	100%	19,90 \$
Établissement de santé - Visite de contrôle		
11 mai 2015	100%	39,29 \$
Total		59,19 \$
Autres frais		
Déplacement et séjour du 23 fév. 2015 au 11 mai 2015	100%	55,60 \$
Total de la période pour cet accident		1 937,87 \$
Total cumulatif des sommes imputées à votre dossier pour cet accident : 67 445,65 \$		
Total cumulatif des sommes versées pour cet accident : 68 619,77 \$		

7

9

Total de la période pour cet accident

1 937,87 \$

10

Total cumulatif des sommes imputées à votre dossier pour cet accident : 67 445,65 \$

11

Total cumulatif des sommes versées pour cet accident : 68 619,77 \$

12

Direction régionale de Lanaudière
432, rue de Lanaudière, CP. 550
Joliette (Québec)
J6N 7N2
Tél. : (450) 753-2700
1 800 561-4489
Télec. : (450) 752-2602

7 Prestations et frais inscrits au dossier du travailleur avec le pourcentage imputé à l'employeur. Ces inscriptions sont classées dans six catégories, qui sont affichées seulement lorsque des sommes y sont inscrites :

- Remplacement du revenu ;
- Préjudice corporel ;
- Décès ;
- Frais d'assistance médicale ;
- Frais de réadaptation ;
- Autres frais.

8 Zone réservée à des messages concernant des sommes versées.

9 Total des sommes imputées à l'employeur pour la période visée par le relevé.

10 Total des sommes imputées à l'employeur depuis le début de la lésion professionnelle du travailleur.

À noter que ce total inclut toutes les sommes imputées à l'employeur, y compris celles après la période de référence de quatre ans. Ce total peut donc excéder celui utilisé pour établir la cotisation de l'employeur au taux personnalisé ou rétrospectif.

11 Total des sommes versées (imputées ou non à l'employeur) depuis le début de la lésion professionnelle du travailleur.

12 Coordonnées du bureau régional de la CNESST responsable du dossier du travailleur.

1 Période visée par le relevé.

2 Date de production du relevé.

3 Pagination.

4 Numéro du dossier d'expérience de l'employeur dans lequel les sommes sont imputées.

5 Numéro et nom de l'établissement de l'employeur liés au dossier d'expérience où les sommes sont imputées.

6 Renseignements relatifs au dossier du travailleur indemnisé.

Tableau cumulatif des sommes versées et des sommes imputées

Ce tableau cumulatif présente la répartition des sommes versées et imputées de chaque dossier de travailleur qui a fait l'objet d'un relevé ce mois-ci.

On y affiche la répartition des sommes par année d'imputation avec les totaux cumulatifs liés à l'établissement et au dossier d'expérience.



Tableau cumulatif des sommes versées et des sommes imputées

Au Soleil Doré inc.

Dossier d'expérience : **12345678**

Numéro de l'établissement : **876543210**

Nom de l'établissement : **Au Soleil Doré – Centre-ville**

Au 30 juin 2015

10 juillet 2015

1 de 1

Les sommes imputées désignent toutes les sommes que la CNEST porte à votre dossier d'employeur à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, sans égard à la limite par réclamation.

		Années d'imputation											
		Total		2015		2014		2013		2012		2011	
		versées	imputées	versées	imputées	versées	imputées	versées	imputées	versées	imputées	versées	imputées
SAVOIE, JEAN-GUY N° doss. : 111333444 N.A.S. : 222 333 444 Date acc. : 2013-08-13	Mensuel	1 943,99	1 937,87	1 943,99	1 937,87								
	Annuel	16 345,46	15 699,34	14 552,14	14 546,02	1 793,32	1 153,32						
	Cumulatif	68 619,77	67 445,65	14 552,14	14 546,02	39 239,91	38 593,79	14 827,72	14 305,84				
MOFFET, GAËTAN N° doss. : 222555444 N.A.S. : 666 777 888 Date acc. : 2012-09-12	Mensuel	906,60	906,60	906,60	906,60								
	Annuel	7 252,80	7 252,80	7 252,80	7 252,80								
	Cumulatif	77 024,77	76 384,77	7 252,80	7 252,80	32 905,05	32 905,05	28 359,28	27 719,28	8 507,64	8 507,64		
Établissement N° 876543210	Mensuel	2 850,59	2 844,47										
	Annuel	23 598,26	22 952,14										
Dossier d'expérience N° 12345678	Mensuel	2 850,59	2 844,47										
	Annuel	23 598,26	22 952,14										

1 Date de mise à jour du tableau.

2 Date de production du tableau.

3 Pagination.

4 Liste des dossiers de travailleurs indemnisés, présentée en commençant par celui dont la date de lésion est la plus récente.

5 Total des sommes versées et des sommes imputées :

- Mensuel : pour la période visée par le relevé ;
- Annuel : depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours ;
- Cumulatif : depuis le début de la lésion professionnelle du travailleur.

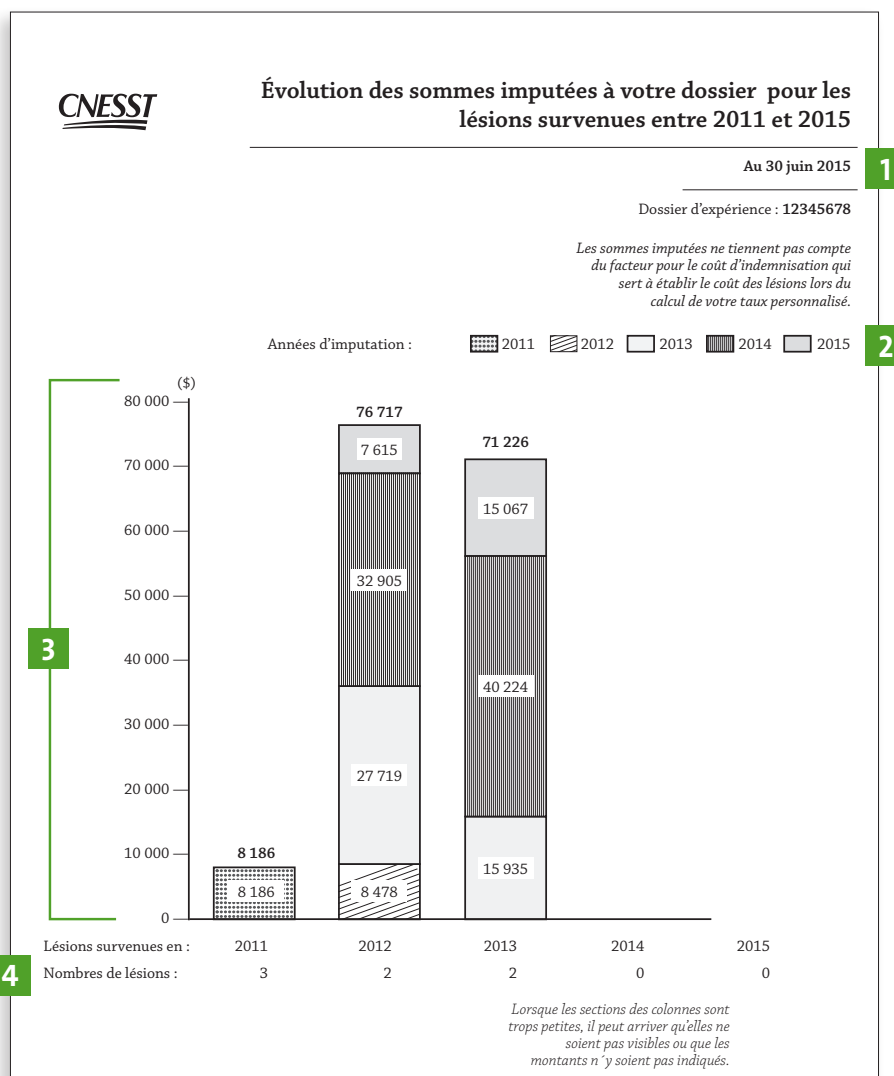
6 Années d'imputation : affiche les totaux (mensuel, annuel et cumulatif) des sommes versées et imputées, répartis par année d'imputation.

7 Établissement : affiche les totaux (mensuels et annuels) des sommes versées et imputées des travailleurs qui figurent au tableau cumulatif.

8 Dossier d'expérience : affiche les totaux (mensuels et annuels) des sommes versées et imputées des travailleurs qui figurent au tableau cumulatif.

Évolution des sommes imputées à votre dossier

Cet histogramme permet de visualiser l'évolution des sommes imputées au dossier d'expérience de l'employeur, et ce, pour toutes les lésions survenues au cours des cinq dernières années. Il inclut toutes les lésions, même celles qui n'ont pas fait l'objet d'un relevé ce mois-ci.



1 Date de mise à jour des données de l'histogramme.

2 Pictogramme qui représente chaque année d'imputation.

3 Colonnes qui regroupent toutes les lésions d'une même année en indiquant, à l'intérieur des colonnes, le total des sommes imputées en fonction de l'année d'imputation.

Par exemple, pour la colonne 2013, il y a deux lésions.

Pour ces 2 lésions 2013 :

- 15 935 \$ furent imputés en 2013;
- 40 224 \$ furent imputés en 2014;
- 15 067 \$ furent imputés en 2015.

4 Indique le nombre de lésions survenues par année (y compris celles qui n'ont pas fait l'objet d'un relevé ce mois-ci).

POUR NOUS JOINDRE



1 844 838-0808



cnesst.gouv.qc.ca